

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 07 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 07 juillet, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ANDRÉ-LANDAIS Catherine, BACHIR Anne, BATARD Guillaume, BERTRAND Jean-Yves, BEUGNET Sébastien, BILLAUX Béatrice, BINOT Marie-Christine, BONINO Emilie, BONNEAU Pascal, BOUTIER Yvon, BRICAGE Henry, BRIER Sandrine, BRISSONNEAU Alix, CADUDAL Véronique, CALLONNEC Claude, CHAPPÉ Fanny, CLEC'H Vincent, *COLLET Philippe (suppléant)*, CONNAN Gildas, CORBEL Samuel, COZLER Véronique, DANIEL Anne-Yvonne, DOYEN Virginie, DUMAIL Michel, ÉCHEVEST Yannick, ÉTRILLARD Cécile, GAUTIER Guy, GIUNTINI Jean-Pierre, GUÉNÉGOU Ludovic, GUERVILLY Olivier, HENRY Joël, HERVÉ Gildas, JOBIC Cyril, KERBAUL Etienne, KERLOGOT Yannick, KERROGUES Joanne, LE BARS Yannick, LE BÉGUEC Marilyse, LE BIHAN Christophe, *LE BRIS Hervé (suppléant)*, LE COTTON Anne, LE COUSTER Éric, LE FOLL Marie-Françoise, LE GOFF Philippe, LE GRAËT Anthony, LE GRAËT Carole, LE JANNE Claudie, LE LAY Tugdual, LE MARREC François, LE MEAUX Vincent, LE MEUR Frédéric, LE VAILLANT Gilbert, LOUIS Guillaume, LOYER Isabelle, MARCHAND Cinderella, *NABUCET Yves (suppléant)*, NOGÉ Bruno, O'CONNOR Nathalie, PAGNY Gilles, PARISCOAT Dominique, PICART Olivier, PIERRE Stéphane; PRIGENT Christian, QUÉRÉ Yann, ROLLAND Véronique, *RAFFIN Karine (suppléante)*, SANZ Myriam, TANGUY Béatrice, TERTRAIS Isabelle, VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOUILLENNEC Rachel à LE BEGUEC Marilyse; CORREZE Patricia à PAGNY Gilles; LEBRETON Bruno à BONINO Emilie; LEYOUR Pascal à CALLONNEC Claude; LOZAC'H Claude à LE MEAUX Vincent; MALINAS Damien à LE GOFF Philippe; NICLOUX Marie-Christine à ETRILLARD Cécile;

Conseillers d'agglomération - absents

CHARLES Olivier, GARREC Loïc, LARVOR Yannick, LE BLÉVENNEC Gilbert, LE GOAZIOU Anthony, LE PESSOT Damien, PINEL Clarisse, PRIGENT Jean-Paul.

Nombre de conseillers en exercice : 85 Titulaires - 41 suppléants

Présents	70
Procurations	07
Votants	77
Absents	08

Date d'envoi de la convocation : mercredi 1^{er} juillet 2026
Secrétaire de séance Tugdual LE LAY

DEL2026-07-238

CONSEIL CITOYEN : ADHÉSION AU RÉSEAU DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT BRETONS 2026

Vu les articles L 5211-10-1 et L 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 et la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 confortant l’existence des conseils de développement, en les inscrivant dans le code général des collectivités territoriales (art. L5211-10-1) ;

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu la délibération n°2021-04-071 du 27 avril 2021, approuvant les principes de constitution, de désignation, de gouvernance du conseil de développement de Guingamp-Paimpol Agglomération dénommé conseil citoyen ;

Vu la décision n°2025-11-247 validant la dernière composition du conseil citoyen de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Considérant le maillage des conseils de développement en Bretagne et la nécessité de promouvoir la réalité de la démocratie participative à travers le réseau des conseils de développement bretons ;

Considérant le programme d’actions 2026 du réseau des conseils de développement, fixé lors de l’assemblée générale du réseau le 10 février 2026 à Fégréac, et précisé dans la convention annexée à la présente délibération ;

Considérant les engagements réciproques de l’association de gestion et des conseils de développement adhérents ;

Considérant qu’il est proposé que Guingamp-Paimpol Agglomération renouvelle son adhésion au réseau breton auquel elle adhère depuis 2021 au titre de son conseil de développement dénommé « Conseil citoyen » ;

Considérant que l’adhésion se renouvelle chaque année sur la base des objectifs annuels définis par l’assemblée du réseau des conseils de développement bretons et qu’une convention définit les engagements réciproques entre l’association de gestion du réseau et le conseil de développement adhérent ;

Considérant que la convention fixe également le montant de l’adhésion pour 2026 à 850 €, montant qui n’a pas changé par rapport à 2025 ;

L’agglomération par le biais de son conseil de développement, a un fort intérêt à poursuivre son engagement aux côtés du réseau breton ; en effet, les conseils de développement s’appuient sur le réseau pour échanger sur leurs pratiques, mutualiser et capitaliser leurs travaux et leurs formations et promouvoir la démocratie participative et contributive dans leurs territoires. Le réseau se veut également un relais et une interface de communication partagée, avec des instances locales, régionales ou nationales (CESER, Coordination nationale des conseils de développement, Mouvement associatif, Bruded, ARIC, CRESS, universités...). Sur la base de leurs travaux et à travers le réseau, les conseils de développement mènent de nombreuses réflexions en lien avec leurs interlocuteurs issus de l’environnement politique, administratif, social, associatif et citoyen.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion de Guingamp-Paimpol Agglomération, porteuse d'un conseil de développement dénommé Conseil citoyen, au réseau des conseils de développement bretons pour l'année 2026 ;
- Précise que cette adhésion annuelle s'élève à 850 € ;
- Autorise le Président, ou son représentant, à signer la convention d'adhésion 2026 au Réseau des conseils de développement Bretons.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le secrétaire de séance,
Tugdual LE LAY